



**Préfecture de la Savoie**  
**Service guichet unique des ICPE**  
**BP1801**  
**73018 CHAMBERY Cedex**

Chapareillan le 15 novembre 2021

**Nos réf.** : GR/MV 21

**Vos réf.** :

**Objet.** : SAS Champlong biogaz

**Affaire suivie par** : Martine VENTURINI

LR+AR

Monsieur le Préfet,

Je souhaite par la présente vous faire part de mon mécontentement à propos du projet de l'unité de méthanisation de la SAS Champlong biogaz sur la commune de Porte-de-Savoie.

Le 30 octobre 2021 a eu lieu un conseil municipal avec une délibération sur ce projet. Une présentation partielle a été faite par Mme Jorcin responsable développement à Opale énergie environnement. Après débat et délibération le conseil municipal a donné un avis favorable au vu d'éléments trop favorables au dossier.

A ma très grande surprise, j'apprends le 10 novembre 2021, que le centre de méthanisation d'Apprieu, cité en exemple et géré par M. Bœuf se trouve en procédure de sauvegarde ; c'est -à-dire qu'au bout de 2 ans d'activité il ne s'en sort plus financièrement. Monsieur Bœuf devrait exploiter le méthaniseur de Porte-de-Savoie, ce qui me paraît très inquiétant.

Une autre problématique m'interpelle : on nous explique que l'installation est prévue pour être seulement alimentée en CIVE et résidus de culture, pourtant sont également évoqués tous types de déchets.

Au vu de ces éléments si l'avis du conseil municipal devait être sollicité de nouveau il serait défavorable.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces remarques et j'espère que vous n'autoriserez pas ce projet.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

**Martine VENTURINI**

**Maire**

